AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0985
FR0004056851-FS0370

5 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juin 2014, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], en baisse, le 29 mai 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société VALNEVA SE et détenir 5 499 863 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 9,75% du capital et 9,96 des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE.

[1] Société contrôlée par BPI-Groupe SA, elle-même contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 435 448 actions représentant 55 246 333 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.